

Direction générale
du territoire et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Genève, le 12 septembre 2025

Consultation publique projet adaptation 4 quinquies du Plan directeur cantonal
F42 Projet de décharge de matériaux de type A &B « Tattes-de-Bogis »

Madame,
Monsieur,

L'association pour la sauvegarde du Léman (ASL) est une association franco-suisse à but non lucratif, de référence scientifique et reconnue d'utilité publique. Depuis 1980, l'ASL œuvre au quotidien pour sauvegarder la qualité des eaux du lac et des rivières du bassin lémanique. Elle compte aujourd'hui plus de 4'000 membres et bénévoles.

L'ASL fait partie du Groupe de suivi pour le projet de décharge de matériaux de types A et B aux Tattes-de-Bogis. C'est en tant que membre de ce Groupe de suivi qu'elle s'exprime aujourd'hui.

La qualité des eaux du Léman et également de ses affluents est au centre de nos préoccupations depuis la création de l'association. Nous en voulons pour preuve l'Opération Rivières Propres qui a mobilisé entre 1990 et 2002 plus de 2000 bénévoles afin de dresser l'inventaire des rejets polluants sauvages susceptibles d'affecter la qualité des eaux de toutes les rivières du bassin versant du Léman.

Le projet de décharge de matériaux de types A et B aux Tattes-de-Bogis, du fait de sa proximité avec la Versoix nous inquiète au plus haut point.

En effet, celui-ci est situé sur le bassin versant de la Versoix, avec une déclivité par rapport à la RC7 de 16 à 18 m en direction de la rivière. Les dernières informations communiquées lors de la séance du Groupe de suivi du 9 mai dernier, laissent par ailleurs entrevoir la création d'un talus ayant une pente de 18% à certains endroits.

Une modification si profonde de la topographie aura des conséquences indéniables sur le ruissellement des eaux de surface. Nous savons par ailleurs que, dans le futur, nous ferons face à des évènements pluvieux de plus en plus intenses et fréquents.

Malgré toutes les mesures qui pourront être prises, il ne nous semble pas possible de garantir à long terme que les eaux qui atteindront par percolation les casiers stockant les matériaux de type B ne finissent dans la rivière.



Au cours des dernières décennies, la Versoix a subi de nombreuses atteintes que ce soit du côté français (décharge, hippodrome de Divonne-les-Bains, pompage...) que du côté suisse ce qui a engendré un ensablement important du lit de la rivière. Aucune de ces atteintes n'a fait l'objet de mesure spécifique et l'état de la rivière continue de se dégrader.

En raison du risque de pollution que ce projet fait courir à un des principaux affluents du Léman, nous pensons que le site des Tattes-de-Bogis n'aurait jamais dû figurer dans le Plan des décharges contrôlées.

Au vu de ce qui précède, l'ASL estime qu'il n'est pas possible de procéder à l'adaptation 4 quinquies du Plan directeur cantonal telle qu'elle est proposée à moins que l'on retire la fiche F42 du projet d'adaptation.

Nous vous demandons de faire état de notre position dans le rapport de consultation.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pascal Mulattieri
Président

Suzanne Mader-Feigenwinter
Secrétaire générale